



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-  
ALPES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2016-004

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2016

## Sommaire

### **84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2016-07-06-001 - Arrêté n° 2016-323 du 6 juillet 2016 modificatif de l'arrêté n° 2016-313 du 22 juin 2016 modifiant l'arrêté n° 136/2008 du 30 juillet 2008 complété et modifié fixant la composition du comité de massif du Massif Central (2 pages)

84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales  
d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2016-07-06-001

Arrêté n° 2016-323 du 6 juillet 2016 modificatif de l'arrêté  
n° 2016-313 du 22 juin 2016 modifiant l'arrêté n°  
136/2008 du 30 juillet 2008 complété et modifié fixant la  
composition du comité de massif du Massif Central

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
PRÉFET COORDONNATEUR DE MASSIF

Commissariat  
Massif Central  
SGAR

Lyon, le 6 juillet 2016

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 16-323  
À L'ARRÊTÉ N° SGAR - 16-313 DU 22 JUIN 2016  
modifiant l'arrêté n° 136/2008 du 30 juillet 2008 complété et modifié fixant la composition du Comité de massif du  
Massif central.

LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
PRÉFET DU RHÔNE  
PRÉFET COORDONNATEUR DU MASSIF CENTRAL

OFFICIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée, relative au développement et à la protection de la montagne, notamment ses articles 5 et 7,
  - vu le décret n° 2004-51 du 12 janvier 2004, modifié par les décrets n° 20084-10 du 3 janvier 2008, n° 2013-938 du 18 octobre 2013 relatif à la composition et au fonctionnement des Comités de massif,
  - vu l'arrêté n° 136/2008 du 30 juillet 2008 fixant la composition du Comité de massif du Massif central, complété et modifié notamment par l'arrêté n° 16-313 du 22 juin 2016,
- considérant la délibération du Conseil régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées désignant Carole DELGA en remplacement d'Emmanuelle GAZEL,
- Sur proposition du secrétaire général aux affaires régionales,

ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** La composition du COLLEGE N°I – ELUS- est modifiée en ce qui concerne les représentants des CONSEILS REGIONAUX :

<b>AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</b>	<b>HORTEFEUX Brice</b>	Vice-Président à l'aménagement du territoire et à la solidarité avec les territoires auvergnats
	<b>CHABERT Gilles</b>	Conseiller régional en charge de la montagne
	<b>DUGLERY Daniel</b>	Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
	<b>SIKORA Marie-Thérèse</b>	Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes
<b>AQUITAINE-LIMOUSIN POITOU-CHARENTES</b>	<b>VANDENBROUCKE Gérard</b>	Vice-Président du Conseil Régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
	<b>DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie</b>	Vice-Présidente du Conseil Régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

<b>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b>	<b>MATHIEU Sylvain</b>	Vice-Président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES</b>	<b>DAUBET Raphaël</b>	Conseiller régional du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
	<b>DELGA Carole</b>	Présidente du Conseil régional du Languedoc Roussillon Midi Pyrénées
	<b>MAILLOLS Aurélie</b>	Vice-Présidente du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
	<b>SERIEYS Guilhem</b>	Conseiller régional du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

**ARTICLE 2 :**

Le secrétaire du Comité de massif du Massif central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet coordonnateur du Massif Central

Michel DELPUECH